



Marseille, le 10 novembre 2015

Objet : Interpellation des candidats aux élections régionales

Madame, Monsieur, candidats aux élections régionales

À l'approche des élections régionales prévues les 6 et 13 décembre 2015, le Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône vous interpelle afin de mieux apprécier votre programme politique relatif à l'aménagement du territoire et ainsi le relayer auprès de l'ensemble de nos architectes et partenaires industriels adhérents. Pour mémoire, le Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône [SA13] est affilié à l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSA), premier syndicat français d'architectes, qui est reconnu comme représentatif de notre profession. Nous nous permettons donc de vous solliciter en tant que candidat(e) aux prochaines élections régionales puisque votre mandat vous verra confier des missions telles que :

- le développement économique (*loi MAPTAM du 27 janvier 2014*)
- la gestion des fonds structurels européens (*décentralisation FEDER, FEADER, FSE*)
- l'organisation des transports régionaux (*loi MAPTAM du 27 janvier 2014*)
- la formation professionnelle
- la construction et la gestion des lycées
- l'environnement et la transition énergétique (*schéma régional climat air énergie - SRCAE*)
- l'aménagement du territoire (*schéma régional d'aménagement et de développement du territoire - SRADT*)
- toutes autres politiques volontaristes

Soit autant de responsabilités en lien direct avec notre profession d'architecte, et comme acteur indispensable du développement qualitatif de notre territoire.

Comme vous le savez, notre profession est aujourd'hui menacée, car par-delà l'intérêt général, l'intervention des architectes s'amenuise de loi en loi, via l'existence d'un seuil de recours à l'architecte (malgré la rectification entre shon et surface de plancher à 150 m²), via les maîtrises d'œuvres intégrées (SPLA), via les procédures de Conception-Réalisation, les partenariats Public-Privé ou encore les Sociétés d'Économies Mixtes à Opération Unique, etc. De plus, le contexte économique actuel incite de plus en plus de confrères au dumping des honoraires pour simplement survivre, avec trop souvent l'irresponsable bienveillance de certains maîtres d'ouvrages qui ne voient pas les ravages sur le long terme que cette course au prix le plus bas fait dans la profession. C'est au final la qualité des constructions qui en pâti, dont les incidences et les surcoûts restent à la charge de la collectivité. Ainsi, nous sommes convaincus que sans de réelles actions politiques rapides et efficaces à tous les échelons, et notamment à l'échelon régional, ce sont des milliers d'emplois dans la région qui seront menacés. Nous vous rappelons à ce titre que 2 750

architectes exercent, tant bien que mal, aujourd'hui dans notre région (plus de 70 agences ont disparu sur la région entre 2010 et 2014 représentant 214 salariés). Mais au-delà de l'exercice même de notre profession, il est bien question ici du devenir et de l'avenir du confort et du cadre de vie de l'ensemble des habitants de notre région, l'architecture ayant été déclarée d'intérêt public par la Loi de 1977, faut-il le rappeler ?

Ainsi, nous souhaitons connaître vos positions concernant les thématiques suivantes :

- Quelles politiques souhaitez-vous conduire en matière de logement et d'immobilier d'entreprise en PACA ?
- À l'heure de la COP 21, quelles actions allez-vous mener en faveur de la rénovation énergétique du bâtiment ? Envisagez-vous des subventions pour accélérer la rénovation du parc existant privé, ou public, collectif ou individuel ?
- Quel doit être, selon vous, la place des architectes locaux dans l'aménagement futur de la Région PACA et plus particulièrement dans le projet de la métropole Aix-Marseille-Provence ? Comment comptez-vous les associer durablement aux décisions d'aménagement puis à la mise en œuvre des projets programmés, compte tenu de leurs connaissances et de leur proximité avec le territoire ?
- Ferez-vous évoluer, et de quelle façon, les procédures d'appels d'offres régionales et leur cahier des charges ?
- Quels sont vos projets en matière de soutien et d'aménagement des communes rurales de la région ? Allez-vous engager des efforts financiers conséquents ? Comment souhaitez-vous associer les architectes de la région dans vos réflexions sur l'aménagement des cœurs de bourgs et des villages ruraux, et plus généralement à la réflexion sur l'aménagement des territoires ?
- Quels sont vos objectifs et quels moyens allez-vous consacrer en matière de formation professionnelle et de formation continue tant en fonctionnement qu'en investissement ?
- Quelle politique comptez-vous mener pour sauvegarder et valoriser le patrimoine architectural régional, notamment celui du XX^e siècle fortement en danger ?
- Comment souhaitez-vous engager puis maintenir une relation étroite et durable avec les architectes régionaux et leur syndicat, si vous êtes élu ou non ?

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de vos positions sur ces sujets et nous ne manquerons pas de les relayer auprès de nos confrères de la région et de les publier sur la page destinée à cet effet sur le site national de l'UNSA ainsi que sur notre site web sa13.fr.

Dans l'espoir que cet échange nous ouvrira des perspectives de partages renforcés dans vos futures fonctions, nous vous prions Madame, Monsieur, de bien vouloir agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Valérie Decot, présidente